



Date de convocation :
25 octobre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 11-2a
**Rénovation Thermique et
Energétique de l'école
maternelle et élémentaire**
Acceptation de sous-traitance
ENDUITS COUSERANS

L'an **deux mille vingt et un** et le **4 novembre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mme GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (proc), Mmes COURTOUX, AGUILA

Absents excusés : M. EVIN (Proc. : M. DESHONS)

Mme SANDY (Proc. : Mme AIMONE-CAT)

Absente : Mme DALLA-ZANNA

Mme COURTOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise SAS SEDEC, 15 rue Saint-Pé 31260 SALEICH, souhaite sous-traiter la prestation « **Enduits sur soubassements** », qui lui a été attribuée lors du marché de Rénovation Thermique et Energétique de l'école maternelle et élémentaire.

L'entreprise SEDEC souhaite que la société ENDUITS COUSERANS – 27 chemin de Pujolle – 09200 – SAINT GIRONS, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation « **Enduits sur soubassements** » pour un montant de 3 522.28 Euros HT (Trois Mille Cinq Cent Vingt Deux Euros Vingt Huit Cents hors taxes).

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles de l'entreprise concernée ainsi que la déclaration de sous-traitance pour les travaux cités ci-dessus, formulée par l'entreprise SAS SEDEC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise **SAS SEDEC** dans le cadre du marché de travaux de Rénovation Thermique et Energétique de l'école maternelle et élémentaire, en faveur de **l'Entreprise ENDUITS COUSERANS**, pour les travaux relatifs à la prestation « **Enduits sur soubassements** » pour un montant de **TROIS MILLE CINQ CENT VINGT DEUX EUROS VINGT HUIT CENTS HORS TAXES** (3 522.28 € HT) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **09/11/2021**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **12 novembre 2021**

Le Maire,
Christian SANS

